

RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00431
Numéro SIREN : 392 453 064
Nom ou dénomination : CODIX COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2020 sous le numéro de dépôt B2020/002926

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE GRASSE**

Date : 05/08/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/002926**
n° de gestion : **1993B00431**
n° SIREN : **392 453 064 RCS Grasse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grasse certifie avoir procédé le 05/08/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CODIX COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT
200 Rue du Vallon IMMEUBLE LE CARAT 06560 VALBONNE

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels





CHRISTOPHE PEROTTI
EXPERT COMPTABLE DPE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

En Euros

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

SA CODIX

Edition de logiciels

200 Rue du Vallon
Le Carat
Sophia-Antipolis
06560 VALBONNE

Dossier n° 15169

P^c

RAPPORT DE PRESENTATION

Etat exprimé en euros

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SA CODIX** relatifs à l'exercice du **01/01/2019** au **31/12/2019**.

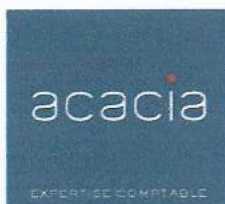
Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	16 018 918 euros
Chiffre d'affaires :	25 441 648 euros
Résultat net comptable :	925 912 euros

Nous avons effectués les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes à l'exception de :

Fait à Nice
Le 22/03/2019

Christophe PEROTTI
Expert-comptable



pc

Désignation de l'entreprise : SA CODIX		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 200 Rue du Vallon		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 9 2 4 5 3 0 6 4 0 0 0 4 1		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N, clos le. 31122019						
		N-1 31122018						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CO				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	8 183 840	4 381 599	3 429 759	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	15 245	15 245	15 245	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 111	3 030	1 082	96
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	228 207	140 197	88 010	76 199
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	110 082		110 082	110 082
Créances rattachées à des participations		BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *		BH	BI	22 629		22 629	12 754	
TO TAL (II)		BJ	BK	12 945 712	8 327 066	4 618 645	3 644 134	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BO				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	9 616 775	75 226	9 541 549	5 079 656
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 159 838		1 159 838	1 011 079
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	597 935		597 935	978 842	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	100 951		100 951	68 537	
	TO TAL (III)	CJ	CK	11 475 499	75 226	11 400 273	7 138 114	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	24 421 210	8 402 292	16 018 918	10 782 248	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	22 629	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Im mobili- sations :	Stocks :		Créances :				

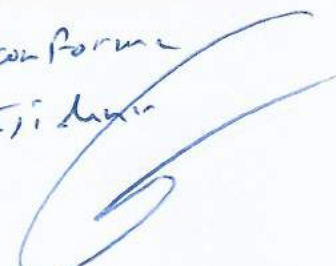
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Centrifugeuse par la Présidente

Désignation de l'entreprise SA CODIX		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.221.953.....)	DA	1 221 953	1 221 953
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	122 195	122 195
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	29 742	29 742
	Report à nouveau	DH	3 787 383	3 111 628
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	925 912	975 754
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	6 087 184	5 461 273
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 884 701	1 437 409
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	226 984	619
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 932 227	1 537 377
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 136 361	1 519 166
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		1 332
	Autres dettes	EA	112 717	4 731
Compte régul.	EB	632 835	816 643	
TOTAL (IV)	EC	9 925 826	5 317 276	
Ecart de conversion passif *	ED	5 908	3 699	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	16 018 918	10 782 248	
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 960 565	4 435 138
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 114 612	3 238	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

*Certifié conforme
par le président*



Désignation de l'entreprise : SA CODIX								Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	14 018	FB	39 002	FC	53 020	126 377	
	Production vendue { biens* services *	FD	1 692 013	FE	2 062 979	FF	3 754 992	3 928 647	
		FG	9 531 512	FH	12 102 124	FI	21 633 636	15 897 572	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	11 237 543	FK	14 204 106	FL	25 441 648	19 952 596	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN	1 975 126	1 389 030	
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	21 984	14 847	
	Autres produits (1) (11)					FQ	75	77	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	27 438 833	21 356 550
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	41 853	119 486	
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	21 730 328	16 850 073	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	137 078	113 146	
	Salaires et traitements *					FY	2 643 272	2 096 951	
	Charges sociales (10)					FZ	1 205 321	966 421	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	1 056 429	963 875
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	21	91
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	26 814 303	21 110 044	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	624 530	246 506	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	398 172	711 154	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		800	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		2 089	
	Différences positives de change					GN	4 705	3 268	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	402 877	717 312	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	85 715	31 332	
	Différences négatives de change					GS	10 388	7 150	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	96 103	38 482	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	306 774	678 830	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	931 304	925 336	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme
par le Président

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SA CODIX		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 29 128	21 016
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 724
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 29 128	22 740
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 166	37 450
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 576	1 724
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 742	39 174
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 28 386	(16 434)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 33 778	(66 852)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 27 870 838	22 096 602
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 26 944 927	21 120 848
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN 925 912	975 754
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	29 340
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	800
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	540
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1 21 984	14 847
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	36	
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		742	29 128
		Exercice N	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Contrôlé conformément par le Président

Etats financiers au 31/12/2019

ANNEXE

PC

9

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

2. REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

• Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Les durées d'utilisation moyenne habituellement retenues sont les suivantes (en années) :

- 1 à 5 : Logiciels
- 4 à 5 : Matériel
- 3 à 10 : Installations générales, Agencements, Aménagements divers
- 10 : Marque
- 3 à 5 : Matériel de bureau et informatique
- 10 : Mobilier

Le fonds commercial inscrit au bilan est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, il n'a donc pas fait l'objet d'un amortissement.

• Immobilisations financières

Les titres de participation ont été évalués à leur coût d'achat, hors frais accessoires.

PC

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

• Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée le cas échéant pour tenir compte du risque de non recouvrement.

• Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou charges à payer au passif du bilan.

• Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'achat. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

• Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

• Engagement hors bilan

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon prospective (Unités de Crédits Projetés) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 62 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective),
- taux d'actualisation retenu :

Effectif concerné :

Cadre :

Non cadre :

pc

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Faits significatifs

Aucun événement de cette nature n'est à signaler.

- Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément au décret 2008-1487 du 30 novembre 2008, nous vous informons que le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes figure au compte de résultat au titre du contrôle légal pour un montant de 10.560 euros HT.

pc

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2019

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
671200 - MAJORATIONS DE RETARD	166	
675600 - VNC DES IMMO. FINANCIERES	576	
771700 - DEGREVEMENT D'IMPOTS		16 019
771800 - PROD EXCEPTIO. SUR OP. DE GEST		10 747
771850 - PDTS EXCEPT SOUMIS A TVA		2 362
Totalisation	742	29 128

90

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise		SA CODIX		Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	1	Augmentations					
			2		3			
		1	2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	10 602 453	KE	KF	1 978 230	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui		KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions			KP	KQ	KR		
				KS	KT	KU	1 216	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	KW	KX	10 727	
				KY	KZ	LA		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		LB	LC	LD	30 893	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE	LF	LG		
		Emballages récupérables et divers *		LH	LI	LJ		
	Immobilisations corporelles en cours		LK	LL	LM			
	Avances et acomptes		LN	LO	LP	42 836		
	TOTAL III		189 482					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T			
	Autres participations		8U	8V	8W			
	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S			
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V	22 629		
	TOTAL IV	122 836	1Q	1R	1S	22 629		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		10 914 771	ØG	ØH	ØJ	2 043 694		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		3	4			
		1	2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	12 580 683	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF	
		Inst. gales, agencets et am des constructions		IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	4 111	ML
				IU	MM	MN	74 208	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	153 998	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB		
Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF			
TOTAL III			IY	NG	NH	232 318	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations		IØ	ØX	ØY	110 082	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	22 629	2G	
	TOTAL IV	12 754	I3	NJ	NK	132 711	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		12 754	I4	ØK	ØL	12 945 712	ØM	

PC

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31|12|20|19

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SA CODIX**Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

pc

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA CODIX							Néant <input type="checkbox"/> *
CADRE A							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM	EN
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	7 157 450	PF	1 026 390	PG	PH
Terrains		PI		PJ		PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 800	QA	230	QB	QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	33 967	QE	6 438	QF	QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ	QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	76 421	QM	23 371	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	QT
TOTAL III		QU	113 187	QV	30 039	QW	QX
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	7 270 637	ØP	1 056 429	ØQ	ØR
CADRE B							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations						SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

pc

Désignation de l'entreprise : SA CODIX					Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D	
			6E	6F	6G	6H	
			02	03	04	05	
			9U	9V	9W	9X	
			06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	75 226	6U	6V	6W	75 226
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	75 226	TY	TZ	UA	75 226
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	75 226	UB	UC	UD	75 226
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE		UF			
		UG		UH			
		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.							
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

pe

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	22 629	UV	22 629	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	376 128	376 128		
	Autres créances clients		UX	9 240 647	9 240 647		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	591 893	591 893	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	524 427	524 427	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP	11 607	11 607	
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	31 910	31 910		
	Charges constatées d'avance		VS	100 951	100 951		
	TOTAUX		VT	10 900 192	10 900 192	VV	
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	3 114 612	3 114 612		
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	1 770 090	804 829	965 261	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 932 227	1 932 227			
Personnel et comptes rattachés		8C	367 698	367 698			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	274 418	274 418			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 446 551	1 446 551		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	47 695	47 695		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	226 984	226 984			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	112 717	112 717			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	632 835	632 835			
TOTAUX		VY	9 925 826	8 960 565	965 261		
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 000 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	212 804
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	664 138	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

70

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012019** et clos le **31122019** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: **SIE DE VALBONNE, 80 Route des Lucioles, Bât. G, 06915 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX**
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
SA CODIX, 200 Rue du Vallon, Le Carat, Sophia-Antipolis, 06560 VALBONNE

Identification du destinataire: **651, 311036, 39245306400041**
 Insp. IFU, N° dossier, N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :
B ACTIVITE
 Activités exercées (souligner l'activité principale) : **Édition de logiciels**
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 % : **88 154** Bénéfice imposable au taux de 28 % : **500 000** Bénéfice imposable au taux de 15 % : Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 % Plus-values exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
 Entreprises nouvelles art. 44 sexies, Jeunes entreprises innovantes, Zones franches urbaines, Territoire entrepreneur art 44 octies A, Pôle de compétitivité, Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies, Autres dispositifs, Entreprises nouvelles art 44 septies, Zones franches d'activité art.44 quaterdecies, Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies, Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies, Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas), Plus-values exonérées relevant du taux à 15%, Sociétés d'investissements immobiliers cotées

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
 2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'an primé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **CIEL COMPTA EVOLUTION**
OGA/O MGA **Visueur conventionné**
 Nom, adresse, téléphone :
 - Professionnel de l'expertise comptable : **SARL AC.A.C.I.A. Les Mimosas, 19 Rue Alphonse 1er, 06200 Nice, 04.93.83.86.36**
 - Conseil : **AC.A.C.I.A., 19 Rue Alphonse 1er, 06200 NICE, 0493838636**
 - CGA/O MGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

A SOPHIA ANTIPOLIS le **21032020** Signature et qualité du déclarant **ILIA KIRILOV** **DIRECTEUR GENERAL**

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SA CODIX**
et Date de clôture de l'exercice **31122019**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

9BIS-11 RUE ANTOINE BOURDELLE 75015 PARIS

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

ANNEXE - Elément 6.01

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros	31/12/2019	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif				
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				
Participations			110 082	
Créances sur participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Actif circulant				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés			66 903	
Autres créances			30 337	
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Bilan Passif				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes envers établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers			14 180	
Avances, acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		35 458	1 708 704	
Autres dettes				

pc

ANNEXE - Elément 6.04

Frais de recherche

Etat exprimé en euros	31/12/2019	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers					
TOTAL					
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					
Dont inscrit au compte 203 du bilan					

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

	31/12/2019	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	15 245	FONDS COMMERCIAL DE LA SA COFIEF
TOTAL	15 245	

pc

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Produits à recevoir		5 919 738
Autres créances clients		5 908 131
<i>CLIENTS - FACTURES A ETABLIR</i>	<i>3 106 474</i>	
<i>CLIS-FACT. A ETABLIR EXO</i>	<i>2 801 656</i>	
Autres créances		11 607
<i>ETAT PDT A RECEVOIR</i>	<i>11 607</i>	

pc

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Charges à payer		537 710
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		17 472
<i>INTERETS COURUS NON ECHUS</i>	918	
<i>AGIOS COURUS</i>	16 554	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		58 581
<i>FOURNISS. FACT. NON PARVENUES</i>	58 581	
Dettes fiscales et sociales		376 566
<i>PROVISION POUR CONGES A PAYER</i>	218 804	
<i>CHARGES SOC ET FISC CONGES PAY</i>	100 693	
<i>ORG. SCX. CHARGES A PAYER</i>	32 973	
<i>ETAT - CHARGES A PAYER</i>	24 096	
Autres dettes		85 092
<i>CLIENTS - AVOIRS A EMETTRE</i>	78 293	
<i>CLTS-AVOIRS A ETABLIR EXO</i>	6 799	

pc

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			100 951
Total		100 951	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			100 951

pc

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			632 835
Travaux de maintenance		632 835	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			632 835

p=

Annexe libre

Etat exprimé en euros

--

pe

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		195 500,00	6,2504	1 221 953,20
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		195 500,00	6,2504	1 221 953,20

pe

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2019	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Intérêts non courus non échus sur emprunt		18 789	
Cautions sur marchés étrangers		-	10 000
Créances cédées en garanties MCNE		731 921	
		750 710	10 000
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Engagements de retraite			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		750 710	10 000
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

70

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des produits exceptionnels		29 128
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		29 128
<i>DEGREVEMENT D'IMPOTS</i>	16 019	
<i>PROD EXCEPTIO. SUR OP. DE GEST</i>	10 747	
<i>PDTS EXCEPT SOUMIS A TVA</i>	2 362	
Total des charges exceptionnelles		742
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		166
<i>MAJORATIONS DE RETARD</i>	166	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		576
<i>VNC DES IMMO. FINANCIERES</i>	576	
Résultat exceptionnel		28 386

7c

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2019	12	01/01/2018	12	01/01/2017	12
	31/12/2019	mois	31/12/2018	mois	31/12/2017	mois
CHIFFRE D'AFFAIRES	25 441 648	<i>100,00</i>	19 952 596	<i>100,00</i>	17 214 182	<i>100,00</i>
Ventes de marchandises	53 020	<i>0,21</i>	126 377	<i>0,63</i>	50 084	<i>0,29</i>
- Achats de marchandises	41 853	<i>78,94</i>	119 486	<i>94,55</i>	74 134	<i>148,02</i>
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)	11 167	<i>21,06</i>	6 891	<i>5,45</i>	(24 050)	<i>-48,02</i>
Production vendue	25 388 628	<i>99,79</i>	19 826 219	<i>99,37</i>	17 164 097	<i>99,71</i>
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée	1 975 126	<i>7,76</i>	1 389 030	<i>6,96</i>	1 195 434	<i>6,94</i>
PRODUCTION DEL'EXERCICE	27 363 754	<i>107,55</i>	21 215 249	<i>106,33</i>	18 359 531	<i>106,65</i>
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	20 101 277	<i>73,46</i>	15 472 250	<i>72,93</i>	12 913 376	<i>70,34</i>
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	7 262 477	<i>26,54</i>	5 742 999	<i>27,07</i>	5 446 156	<i>29,66</i>
MARGES (Commerciale + Production)	7 273 643	<i>28,59</i>	5 749 891	<i>28,82</i>	5 422 106	<i>31,50</i>
- Achats non stockés (c)	56 418	<i>0,22</i>	28 178	<i>0,14</i>	21 957	<i>0,13</i>
- Autres charges externes (c)	1 572 633	<i>6,18</i>	1 349 645	<i>6,76</i>	1 549 050	<i>9,00</i>
VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a+b-c)	5 644 593	<i>22,19</i>	4 372 068	<i>21,91</i>	3 851 099	<i>22,37</i>
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	38 650	<i>0,15</i>	45 000	<i>0,23</i>	35 734	<i>0,21</i>
- Autres impôts et taxes	98 428	<i>0,39</i>	68 146	<i>0,34</i>	58 303	<i>0,34</i>
- Salaires et traitements	2 643 272	<i>10,39</i>	2 096 951	<i>10,51</i>	1 715 546	<i>9,97</i>
- Charges sociales	1 205 321	<i>4,74</i>	966 421	<i>4,84</i>	799 101	<i>4,64</i>
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 658 921	<i>6,52</i>	1 195 550	<i>5,99</i>	1 242 415	<i>7,22</i>
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	75		77		11	
+ Transfert de charges d'exploitation	21 984	<i>0,09</i>	14 847	<i>0,07</i>	21 131	<i>0,12</i>
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	1 056 429	<i>4,15</i>	963 875	<i>4,83</i>	802 387	<i>4,66</i>
- Autres charges de gestion courante	21		91		66	
RESULTAT EXPLOITATION	624 530	<i>2,45</i>	246 506	<i>1,24</i>	461 104	<i>2,68</i>
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	402 877	<i>1,58</i>	717 312	<i>3,60</i>	459 731	<i>2,67</i>
- Charges financières	96 103	<i>0,38</i>	38 482	<i>0,19</i>	81 726	<i>0,47</i>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	931 304	<i>3,66</i>	925 336	<i>4,64</i>	839 109	<i>4,87</i>
Produits exceptionnels	29 128	<i>0,11</i>	22 740	<i>0,11</i>	57 741	<i>0,34</i>
- Charges exceptionnelles	742		39 174	<i>0,20</i>	278	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	28 386	<i>0,11</i>	(16 434)	<i>-0,08</i>	57 464	<i>0,33</i>
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	33 778	<i>0,13</i>	(66 852)	<i>-0,34</i>	18 553	<i>0,11</i>
RESULTAT DEL'EXERCICE	925 912	<i>3,64</i>	975 754	<i>4,89</i>	878 020	<i>5,10</i>

PC

Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Nombre de mois de la période	12	12	12
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	1 658 921	1 195 550	1 242 415
+ Transferts de charges (d'exploitation)	21 984	14 847	21 131
+ Autres produits (d'exploitation)	75	77	11
- Autres charges (d'exploitation)	21	91	66
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers	402 877	715 223	458 931
- Charges financières	96 103	38 482	79 636
+ Produits exceptionnels	29 128	21 016	26 941
- Charges exceptionnelles	166	37 450	
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
- Impôts sur les bénéfices	33 778	(66 852)	18 553
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	1 982 917	1 937 540	1 651 174

PC

**COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT
(CODIX SA)**

Société Anonyme
Capital de 1 221 953,20 euros
Siège social : 200 rue du Vallon
Immeuble Le Carat, Sophia-Antipolis
06560 Valbonne
RCS GRASSE 392 453 064

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

**PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU
RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 925 911,60 euros de la manière suivante :

Bénéfice net comptable de l'exercice	925 911,60 euros
A la dotation à la "Réserve légale"	0,32 euros
Le solde soit	925 911,28 euros
Auquel s'ajoute :	
Le "Report à nouveau" antérieur	3 787 382,50 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	4 713 293,78 euros
A titre de dividendes aux Actionnaires	300 000,00 euros
Soit 1,53 euros par action	
Le solde soit	4 413 293,78 euros
En totalité au compte "Report à nouveau"	

Le paiement des dividendes serait effectué le 1^{er} septembre 2020 par inscription aux comptes courants des Actionnaires. Le paiement effectif sera diligenté en fonction de la trésorerie de la Société.

L'Assemblée Générale prend acte que les Actionnaires ont été informés que :

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "FLAT TAX") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (article 200 A-1 du Code Général des Impôts).

- Que le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - article 117 quater du Code Général des Impôts).
- Que peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'Actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.
- Que l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.
- Que conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale prend acte que :

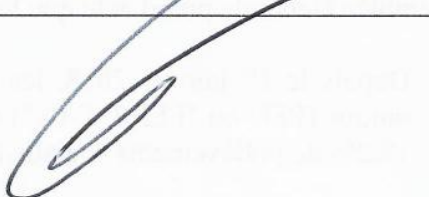
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts s'élève à 192 655 euros.
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 107 345 euros.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Montant éligible à l'abattement de 40%
Exercice clos le 31/12/2018	300 000,00 euros	192 655,00 euros
Exercice clos le 31/12/2017	300 000,00 euros	192 655,00 euros
Exercice clos le 31/12/2016	300 000,00 euros	192 655,00 euros

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

<p><u><i>Certifié conforme</i></u></p> <p>Monsieur Paul, Henri CASTELLI Président du Conseil d'Administration</p>	
--	--

**COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT
(CODIX SA)**

Société Anonyme
Capital de 1 221 953,20 euros
Siège social : 200 rue du Vallon
Immeuble Le Carat, Sophia-Antipolis
06560 Valbonne
RCS GRASSE 392 453 064

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et aux Statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Il est rappelé que la Société est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés depuis le 14 octobre 1993, elle a pour activité principale :

- La création de logiciels.
- La recherche dans de nouvelles technologies et prestations d'intégration.

- L'audit et le conseil.
- L'assistance et la formation.
- Les éditions de logiciels.
- L'intégration de systèmes.

La Société dispose d'un établissement secondaire, immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris depuis le 8 août 2019, sis au 11 rue Antoine BOURDELLE, 75015 Paris, dont l'activité principale est l'édition de logiciels applicatifs.

La Société CODIX est l'éditeur d'iMX, une solution logicielle unique dédiée à la gestion événementielle des dossiers de plusieurs métiers dont notamment : l'Affacturage, Commercial finance, Supply-Chain finance, Trade finance, le Financement des entreprises, le Leasing, le Recouvrement & Contentieux, la Gestion des Créances Clients, le Crédit à la consommation, l'Assurance-Crédit.

iMX est un progiciel innovant qui permet de mettre en place des fonctionnalités métiers et de répondre aux besoins spécifiques de ses clients en les intégrant dans une structure technique unifiée facilement personnalisable.

La Société dispose de filiales dans le monde entier, en Bulgarie, en Tunisie, aux Etats-Unis d'Amérique, au VIET-NAM et au Mexique.

Depuis sa création, CODIX a suscité l'intérêt des plus grandes entreprises françaises et internationales grâce à l'efficacité, la flexibilité, la fiabilité et l'ouverture de ses solutions. Ces atouts ont convaincu de grands groupes leaders sur leurs marchés respectifs d'adopter sa technologie.

Outre l'ouverture et la puissance de ses solutions, CODIX a su démontrer la maîtrise dans l'intégration de ses outils au travers d'une méthodologie de mise en place testée et approuvée lors de la réalisation de projets souvent complexes.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Notre chiffre d'affaires est en constante progression, à la clôture de l'exercice écoulé, il ressort à 25 441 648 euros contre 19 952 596 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 27,51%. En cinq ans notre chiffre d'affaires a progressé de l'ordre de 82,07%.

Notre résultat net comptable est quant à lui relativement stable.

L'internationalisation progressive réussie de notre activité a permis au fil des années à notre Société d'être plus à même de faire face aux crises économiques successives par la constitution d'une clientèle française et internationale solide convaincue par les atouts des solutions innovantes que notre Société a su développer.

PC
DR
DU

Principaux risques et incertitudes

Notre Société évolue dans un secteur économique très concurrentiel dans lequel des efforts constants doivent être réalisés afin de développer des solutions innovantes qui anticipent les besoins d'une clientèle très exigeante.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2019, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'un événement particulièrement important est à signaler. En effet, la France a été touchée par la pandémie du COVID 19 qui frappe le monde entier depuis le mois de janvier 2020.

Pour faire face à cette crise sanitaire mondiale sans précédent et enrayer la propagation du Coronavirus, le confinement absolu appliqué en France dès le 17 mars 2020 et jusqu'au 11 mai 2020, s'est révélé efficace sur le plan sanitaire, mais déstabilisant sur le plan économique pour la plupart des Entreprises françaises qui se sont trouvées particulièrement impactées et fragilisées.

La reprise de l'activité économique qui doit se faire de manière progressive dans des conditions respectant les prescriptions sanitaires gouvernementales, ne pourra produire des effets positifs que sur le long terme.

Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société continue d'engager des dépenses de recherche et de développement dans les domaines suivants :

- Notre Société a engagé au titre de l'exercice écoulé un montant total de 471 876 euros au titre des dépenses de développement pour lesquelles elle a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche et développement d'un montant de 133 550 euros.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020 sont de poursuivre le développement à l'international de notre activité et d'accroître notre chiffre d'affaires grâce à l'efficacité, la flexibilité, la fiabilité et l'ouverture de nos solutions tout en maintenant nos dépenses de fonctionnement à leur juste niveau. Nous sommes très optimistes sur les perspectives d'avenir à court, moyen et long, termes en dépit de la crise économique mondiale actuelle.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société.

Notre Société détient :

- 100% du capital de sa filiale située en Bulgarie :

- La Société CODIX BULGARIA sise à Sofia (1766), Business Park Sofia, building 2.

- 100% du capital de sa filiale située au Vietnam :

- La Société CODIX VN sise Hochiminh City, 364 Cong Hoa, Ward 13, Tan Binh district.

- 80% du capital de chacune de ses deux filiales situées en Tunisie :

- La Société CODIX TUNISIE sise à Tunis (2035), 50, Rue de l'Artisanat Charguia 2.
- La Société CODIX TUNISIE DEVELOPPEMENT sise à Tunis (1003), Bloc 10B, Immeuble Lloyd, Centre Urbain Nord.

- 80% du capital de sa filiale située au Mexique :

- La Société CODIX MEXICO sise Cuauhtémoc Mexico City (06100), Avenue Amsterdam 255-505 Colonia Hipódromo Condesa.

- 50% du capital de sa filiale située aux Etats-Unis :

- La Société CODIX LLC USA sise à Atlanta (Georgia 30309), 1230 Peachtree Street NE Suite 1900.

Aucune prise de participation ou de contrôle n'est à rapporter au cours de l'exercice écoulé.

III. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L.441-14 et D.441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2019 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans les tableaux joints en annexe.

IV. CONTRATS DE PRÊT

Aucun prêt n'a été consenti par notre Société en vertu de l'article L.511-6, 3 bis du Code Monétaire et Financier, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

V. RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 25 441 648 euros contre 19 952 596 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 27,51%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 997 185 euros contre 1 403 953 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 42,25%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 41 853 euros contre 119 486 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -64,97%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 21 730 328 euros contre 16 850 073 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 28,96%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 137 078 euros contre 113 146 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 21,15%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 643 272 euros contre 2 096 951 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 26,05%.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 205 321 euros contre 966 421 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 24,72%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 36 contre 30 pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,00%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 056 429 euros contre 963 875 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,60%.

Le montant des autres charges s'élève à 21 euros contre 91 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -77,34%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 26 814 303 euros contre 21 110 044 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 27,02%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 624 530 euros contre 246 506 euros pour l'exercice précédent, soit une très forte variation.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 306 774 euros (678 830 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 931 304 euros contre 925 336 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,64%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 28 386 euros contre -16 434 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 33 778 euros contre -66 852 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un bénéfice net comptable de 925 911,60 euros contre un bénéfice net comptable de 975 754,13 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,11%.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 16 018 918 euros contre 10 782 271 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 48,57%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 925 911,60 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Bénéfice net comptable de l'exercice	925 911,60 euros
A la dotation à la "Réserve légale"	0,32 euros
Le solde soit	925 911,28 euros
Auquel s'ajoute :	
Le "Report à nouveau" antérieur	3 787 382,50 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	4 713 293,78 euros
A titre de dividendes aux Actionnaires	300 000,00 euros
Soit 1,53 euros par action	
Le solde soit	4 413 293,78 euros
En totalité au compte "Report à nouveau"	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 5 787 184,41 euros.

Le paiement des dividendes serait effectué le 1^{er} septembre 2020 par inscription aux comptes courants des Actionnaires. Le paiement effectif sera diligenté en fonction de la trésorerie de la Société.

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "FLAT TAX") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (article 200 A-1 du Code Général des Impôts). Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - article 117 quater du Code Général des Impôts).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'Actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2^o du Code Général des Impôts s'élève à 192 655 euros.
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 107 345 euros.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

P-
DN DD

Exercices	Dividendes distribués	Montant éligible à l'abattement de 40%
Exercice clos le 31/12/2018	300 000,00 euros	192 655,00 euros
Exercice clos le 31/12/2017	300 000,00 euros	192 655,00 euros
Exercice clos le 31/12/2016	300 000,00 euros	192 655,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non-déductibles fiscalement qui s'élèvent à un montant global de 10 427 euros dont :

- 5 908 euros au titre des différences de conversion du passif.
- 4 353 euros au titre des provisions et charges à payer non déductibles.
- 166 euros au titre des Amendes et pénalités.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

VII. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

1. Informations concernant les mandataires sociaux

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur Paul, Henri CASTELLI

- Gérant de la Société IMX
- Président de la Société COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT (CODIX SA)
- Administrateur de la Société COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT (CODIX SA)

DN
pu
TL

Monsieur Ilia KIRILOV

- Directeur général de la Société COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT (CODIX SA)
- Administrateur de la Société COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT (CODIX SA)

Monsieur Didier, Paul NOPRE

- Administrateur de la Société COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT (CODIX SA)

M. Laurent, Noël, Serge TABOUELLE

- Directeur général délégué de la société COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT (CODIX SA)

2. Les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une Société et, d'autre part, une autre Société contrôlée par la première au sens de l'article L.233-3.

Nous vous rappelons ci-dessous, les conventions conclues et régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration de notre Société au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10%

1. Compte courant d'Actionnaire non-rémunéré de Monsieur Ilia KIRILOV :
 - Monsieur Ilia KIRILOV détient une créance en compte courant d'Actionnaire non-rémunéré sur la Société dont le montant s'élève au 31 décembre 2019 à 57 818,11 euros.
2. Compte courant d'Actionnaire non-rémunéré de Monsieur Paul, Henri CASTELLI :
 - Monsieur Paul, Henri CASTELLI détient une créance en compte courant d'Actionnaire non-rémunéré sur la Société dont le montant s'élève au 31 décembre 2019 à 74 030,87 euros.
3. Compte courant d'Actionnaire non-rémunéré de Monsieur Didier, Paul NOPRE :
 - Monsieur Didier, Paul NOPRE détient une créance en compte courant d'Actionnaire non-rémunéré sur la Société dont le montant s'élève au 31 décembre 2019 à 39 374,74 euros.

CONVENTIONS CONCLUES AVEC LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE IMX

1. Etant précisé qu'aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 31 juillet 2001, la Société IMX Société Civile Immobilière, au capital de 19 550 euros, ayant son siège social sis Chemin du Grand Vallon, Les Bouillides, Le Carat, 06560 Sophia Antipolis - Valbonne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse sous le numéro RCS GRASSE 437 580 376 dont le Gérant Associé est Monsieur Paul, Henri CASTELLI qui est le Président du Conseil d'Administration de la Société CODIX, a donné à bail commercial à la Société des bureaux et 19 places de parking sis à Sophia Antipolis, Le Carat, 200 rue du Vallon et d'un avenant consécutif à l'acquisition des bureaux du rez-de-chaussée conclu en date du 21 octobre 2008 portant sur un demi-étage et 11 places de parking supplémentaires :
 - Le montant total des loyers imputés en charges pour ladite location s'élève à 67 956,60 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
 - Le montant total des charges locatives imputé en charge s'élève à 18 000,00 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Lesdites conventions ont été respectivement autorisées par décisions du Conseil d'Administration en date du 31 juillet 2001 et du 21 octobre 2008.

2. Etant précisé que la SCI IMX a sous-traité à la Société la réalisation de prestations administratives, de mise à jour de la comptabilité et de gestion de la trésorerie :
 - Le montant total des honoraires de sous-traitance générale reçu de la SCI IMX s'élève à 9 500,00 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

3. Délégations en cours de validité accordées par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'aucune délégation accordée par l'Assemblée générale des Actionnaires dans le domaine des augmentations de capital n'est en cours de validité et qu'aucune délégation dans ce domaine n'a été utilisée au cours de l'exercice écoulé.

IX. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

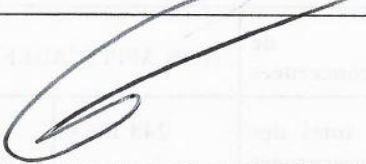

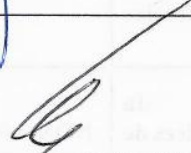
Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

AN^{PC}
EX

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ces différents rapports et de leurs annexes, à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Valbonne, le 12 mai 2020

Le Conseil d'Administration

<u>Monsieur Paul, Henri CASTELLI</u> Président du Conseil d'Administration	
<u>Monsieur Didier, Paul NOPRE</u> Administrateur	
<u>Monsieur Ilia KIRILOV</u> Directeur général	

2. Article D.441-4, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées (TTC)	1 614 765 €	1 015 531 €	596 281 €	2 262 €	76 052 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	5,83%	3,67%	2,15%	0,01%	0,27%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - Article <u>L.441-5</u> ou article <u>L.441-3</u> du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<i>Délais contractuels</i>				

pc
DN DL

**ANNEXE 2 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
<i>I – Situation financière en fin d'exercice</i>					
a) Capital social	1 221 953	1 221 953	1 221 953	1 221 953	1 221 953
b) Nombre d'actions émises	195 500	195 500	195 500	195 500	195 500
<i>II – Résultat global des opérations effectives</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	25 441 648	19 952 596	17 214 182	15 398 642	13 973 421
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	2 016 119	1 870 688	1 669 727	1 407 802	1 315 547
c) Impôt sur les bénéfices	33 778	- 66 852	18 553	- 26 166	- 61 451
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	925 912	975 754	878 020	706 057	690 372
e) Résultat distribué	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
f) Participation des salariés					
<i>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</i>					
a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions	10	10	8	7	7
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	5	5	4	4	4
c) Dividende versé à chaque action	2	2	2	2	2
<i>IV – Personnel</i>					
a) Nombre de salariés	36	30	27	25	25
b) Montant de la masse salariale	2 643 272	2 096 951	1 715 546	1 582 014	1 606 921
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	1 205 321	966 421	799 101	745 305	770 240

DN
PC
TH

**COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT
(CODIX SA)**

Société Anonyme
Capital de 1 221 953,20 euros
Siège social : 200 rue du Vallon
Immeuble Le Carat, Sophia-Antipolis
06560 Valbonne
RCS GRASSE 392 453 064

**ADDITIF AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et aux Statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous avons donné toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous avez pris ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

Nous souhaitons vous rappeler qu'aucun mandat d'Administrateur n'est arrivé à expiration et porter à votre connaissance que les mandats des Commissaires aux Comptes sont arrivés à expiration.

Nous allons vous donner toutes les informations complémentaires de fait et de droit, relatives au renouvellement des Commissaires aux Comptes.

DL PC
DN

IX. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Par conséquent, en ce qui concerne les mandats d'administration en cours :

Nous vous rappelons simplement qu'aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à expiration.

Cependant, en ce qui concerne les mandats de contrôle en cours, il convient d'être informés que :

Les mandats de la Société à Responsabilité Limitée FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE MEDITERRANEE AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Luc WILLIGENS, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale.

En outre, nous souhaitons porter à votre connaissance les précisions complémentaires suivantes :

En application des dispositions de l'article L.823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant ne s'impose à présent que si le Commissaire aux Comptes est une personne physique ou une Société unipersonnelle ce qui n'est pas le cas de notre Commissaire aux Comptes titulaire dont le capital est réparti entre plusieurs Associés.

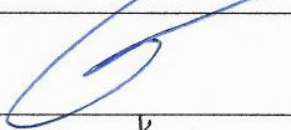
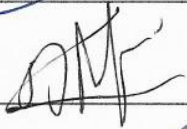
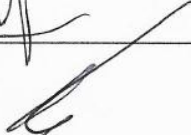
Par conséquent, nous vous proposons de renouveler le mandat de la Société à Responsabilité Limitée FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE MEDITERRANEE AUDIT pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de prendre acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

Nous vous proposons en application de ces dispositions légales de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de cet additif à notre rapport, à vous prononcer sur les résolutions additives qui sont soumises à votre vote.

Fait à Valbonne, le 12 mai 2020

Le Conseil d'Administration

<u>Monsieur Paul, Henri CASTELLI</u> Président du Conseil d'Administration	  
<u>Monsieur Didier, Paul NOPRE</u> Administrateur	
<u>Monsieur Ilia KIRILOV</u> Directeur général	



**S.A. COMPAGNIE DE DISTRIBUTION
INFORMATIQUE EXPERT**

Société Anonyme

**200 Rue du Vallon - Immeuble Le Carat
06560 VALBONNE**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Actionnaires,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A. CODIX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la S.A. CODIX à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que le tableau des filiales et participations présent dans l'annexe des comptes annuels est incomplet.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la S.A. CODIX à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la S.A. CODIX ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Nice, le 15 juin 2020

FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE
MEDITERRANEE AUDIT
Commissaire aux comptes inscrit à la
compagnie d'Aix-en-Provence



Jean-Luc WILLIGENS
Mandataire social et responsable technique

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société CODIX,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

CONVENTION N° 1 :

Personne concernée : Monsieur Ilia KIRILOV – Administrateur et associé

Nature : Contrat de travail à titre de Directeur Général

**Importance des prestations
fournies :**

Pour l'exercice 2019, le montant de la rémunération brute est de 111.512 €. Les avantages en nature de prévoyance ont été de 7.164 €.

CONVENTION N° 2 :

Personne concernée : Monsieur Laurent TABOUELLE – Associé

Nature : Contrat de travail à titre de Directeur Général Délégué

**Importance des prestations
fournies :**

Pour l'exercice 2019, le montant de la rémunération brute est de 172.768 €. Les avantages en nature de prévoyance ont été de 3.895 €.

CONVENTION N° 3 :

Personne concernée : Monsieur Didier NOPRE – Administrateur et associé

Nature : Contrat de travail à titre d'Analyste programmeur

**Importance des prestations
fournies :**

Pour l'exercice 2019, le montant de la rémunération brute est de 108.374 €.

CONVENTION N° 4 :

Personne concernée : Monsieur Ilia KIRILOV – Administrateur et associé

Nature : Compte courant d'associé

**Importance des prestations
fournies :**

A la clôture de l'exercice 2019, le compte courant d'associé s'élève à la somme de 57.818,11 €. Le compte courant n'est pas rémunéré.

CONVENTION N° 5 :

Personne concernée : Monsieur Didier NOPRE – Administrateur et associé

Nature : Compte courant d'associé

**Importance des prestations
fournies :**

A la clôture de l'exercice 2019, le compte courant d'associé s'élève à la somme de 39.374,74 €. Le compte courant n'est pas rémunéré.

CONVENTION N° 6 :

Personne concernée : Monsieur Paul CASTELLI – Associé

Nature : Compte courant d'associé

**Importance des prestations
fournies :**

A la clôture de l'exercice 2019, le compte courant d'associé s'élève à la somme de 74.030,87 €. Le compte courant n'est pas rémunéré.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

CONVENTION N° 1 :

Avec : SCI IMX

Personne concernée : Monsieur Didier NOPRE, Monsieur Paul CASTELLI, M. Laurent TABOUELLE, Monsieur Ilia KIRILOV et Monsieur Gueorgui KIRILOV

Nature : Bail commercial pour les locaux du siège social au 200 rue du Vallon - Immeuble Le Carat - 06560 VALBONNE

Importance des prestations fournies : Pour l'exercice 2019, le montant des loyers versés s'est élevé à la somme de 67.956,60 €. Les charges locatives afférentes se sont élevées à la somme de 18.000,00 €.

CONVENTION N° 2 :

Avec : SCI IMX

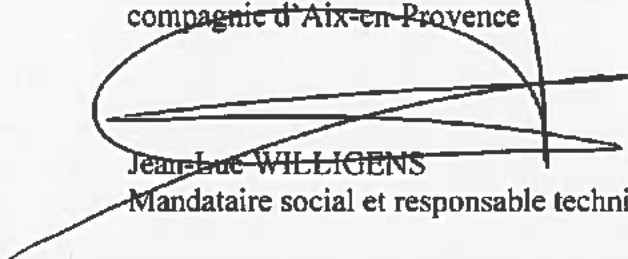
Personne concernée : Monsieur Didier NOPRE, Monsieur Paul CASTELLI, M. Laurent TABOUELLE, Monsieur Ilia KIRILOV et Monsieur Gueorgui KIRILOV

Nature : Réalisation de prestations administratives

Importance des prestations fournies : Pour l'exercice 2019, la société a facturé à la SCI IMX la somme de 9.500,00 € au titre de prestations administratives.

Fait à Nice, le 15 juin 2020

FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE
MEDITERRANEE AUDIT
Commissaire aux comptes inscrit à la
compagnie d'Aix-en-Provence


Jean-Luc WILLIGENS
Mandataire social et responsable technique

EXECUTION DES DISPOSITIONS
DE L'ARTICLE L.225-115 ALINEA 4
DU CODE DE COMMERCE

**EXECUTION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-115
ALINEA 4 DU CODE DE COMMERCE**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice 2019,

Je certifie que le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées, déterminé par la société et s'élevant à :

**Six Cent Vingt Sept Quatre Cent Quatre Vingt Sept
(627.487 euros)**

Est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Fait à Nice, le 15 juin 2020

**FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE
MEDITERRANEE AUDIT
Commissaire aux comptes inscrit à la
compagnie d'Aix-en-Provence**



**Jean-Luc WILLIGENS
Mandataire social et responsable technique**

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2019

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	12 565 438	8 183 840	4 381 599	3 429 759
	Fonds commercial (1)	15 245		15 245	15 245
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 111	3 030	1 082	96
	Autres immobilisations corporelles	228 207	140 197	88 010	76 199
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	110 082		110 082	110 082	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	22 629		22 629	12 754	
TOTAL (II)	12 945 712	8 327 066	4 618 645	3 644 134	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	9 616 775	75 226	9 541 549	5 079 656
	Autres créances	1 159 838		1 159 838	1 011 079
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	597 935		597 935	978 842	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	100 951		100 951	68 537
	TOTAL (III)	11 475 499	75 226	11 400 273	7 138 114
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	24 421 210	8 402 292	16 018 918	10 782 248	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

22 629

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 221 953	1 221 953
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	122 195	122 195
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	29 742	29 742
	Report à nouveau	3 787 383	3 111 628
	Résultat de l'exercice	925 912	975 754
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	6 087 184	5 461 273
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 884 701	1 437 409
	Emprunts et dettes financières divers	226 984	619
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 932 227	1 537 377
	Dettes fiscales et sociales	2 136 361	1 519 166
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 332	
Autres dettes	112 717	4 731	
Produits constatés d'avance (1)	632 835	816 643	
	Total des dettes	9 925 826	5 317 276
	Ecarts de conversion passif	5 908	3 699
	TOTAL PASSIF	16 018 918	10 782 248
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	925 911,60	975 754,13
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		8 960 565	4 435 138
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		3 114 612	3 238

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	14 018	39 002	53 020	126 377
	Production vendue (Biens)	1 692 013	2 062 979	3 754 992	3 928 647
	Production vendue (Services et Travaux)	9 531 512	12 102 124	21 633 636	15 897 572
	Montant net du chiffre d'affaires	11 237 543	14 204 106	25 441 648	19 952 596
	Production stockée				
	Production immobilisée			1 975 126	1 389 030
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			21 984	14 847
	Autres produits			75	77
		Total des produits d'exploitation (1)			27 438 833
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			41 853	119 486
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			21 730 328	16 850 073
	Impôts, taxes et versements assimilés			137 078	113 146
	Salaires et traitements			2 643 272	2 096 951
	Charges sociales du personnel			1 205 321	966 421
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 056 429	963 875
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			21	91	
	Total des charges d'exploitation (2)			26 814 303	21 110 044
RESULTAT D'EXPLOITATION				624 530	246 506

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		624 530	246 506
Opér. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	398 172	711 154
	Total des produits financiers	402 877	717 312
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	85 715 10 388	31 332 7 150
	Total des charges financières	96 103	38 482
RESULTAT FINANCIER		306 774	678 830
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		931 304	925 336
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	29 128	21 016 1 724
	Total des produits exceptionnels	29 128	22 740
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	166 576	37 450 1 724
	Total des charges exceptionnelles	742	39 174
RESULTAT EXCEPTIONNEL		28 386	(16 434)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		33 778	(66 852)
TOTAL DES PRODUITS		27 870 838	22 096 602
TOTAL DES CHARGES		26 944 927	21 120 848
RESULTAT DE L'EXERCICE		925 912	975 754
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			800
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			540

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

2. REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

• Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Les durées d'utilisation moyenne habituellement retenues sont les suivantes (en années) :

- 1 à 5 : Logiciels
- 4 à 5 : Matériel
- 3 à 10 : Installations générales, Agencements, Aménagements divers
- 10 : Marque
- 3 à 5 : Matériel de bureau et informatique
- 10 : Mobilier

Le fonds commercial inscrit au bilan est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, il n'a donc pas fait l'objet d'un amortissement.

• Immobilisations financières

Les titres de participation ont été évalués à leur coût d'achat, hors frais accessoires.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

• Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée le cas échéant pour tenir compte du risque de non recouvrement.

• Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou charges à payer au passif du bilan.

• Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'achat. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

• Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

• Engagement hors bilan

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon projective (Unités de Crédits Projetés) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 62 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective),
- taux d'actualisation retenu : 0,78%

Effectif concerné : 35

Cadre : 27

Non cadre : 8

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Faits significatifs**

Aucun événement de cette nature n'est à signaler.

- **Honoraires du commissaire aux comptes**

Conformément au décret 2008-1487 du 30 novembre 2008, nous vous informons que le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes figure au compte de résultat au titre du contrôle légal pour un montant de 10.560 euros HT.

Annexe libre

Etat exprimé en euros



ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	10 602 453		1 978 230		12 580 683
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 602 453		1 978 230		12 580 683
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 895		1 216		4 111
	Instal., agencement, aménagement divers	63 481		10 727		74 208
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	123 106		30 893		153 998
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	189 482		42 836		232 318	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	110 082				110 082
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	12 754		22 629	12 754	22 629
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	122 836		22 629	12 754	132 711	
TOTAL	10 914 771		2 043 694		12 754	12 945 712

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	7 157 450	1 026 390		8 183 840
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 157 450	1 026 390		8 183 840
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 800	230		3 030
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	33 967	6 438		40 405
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	76 421	23 371		99 792
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	113 187	30 039		143 227	
TOTAL		7 270 637	1 056 429		8 327 066

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	75 226			75 226
Autres					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		75 226			75 226
TOTAL GENERAL		75 226			75 226

Dont dotations et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	22 629	22 629	
	Clients douteux ou litigieux	376 128	376 128	
	Autres créances clients	9 240 647	9 240 647	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	591 893	591 893	
	Taxes sur la valeur ajoutée	524 427	524 427	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	11 607	11 607	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	31 910	31 910	
	Charges constatées d'avances	100 951	100 951	
TOTAL DES CREANCES		10 900 192	10 900 192	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	3 114 612	3 114 612		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 770 090	804 829	965 261	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 932 227	1 932 227		
	Personnel et comptes rattachés	367 698	367 698		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	274 418	274 418		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 446 551	1 446 551		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	47 695	47 695		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	226 984	226 984		
	Autres dettes	112 717	112 717		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	632 835	632 835			
TOTAL DES DETTES		9 925 826	8 960 565	965 261	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		1 000 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		664 138			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		212 804			

ANNEXE - Elément 6.01

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros	31/12/2019	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif				
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				
Participations			110 082	
Créances sur participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Actif circulant				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés			66 903	
Autres créances			30 337	
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Bilan Passif				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes envers établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers			14 180	
Avances, acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs comptes rattachés	35 458		1 708 704	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				

ANNEXE - Elément 6.04

Frais de recherche

Etat exprimé en euros	31/12/2019	Montant	Recherche		Développement
			fondamentale	appliquée	
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers		471 876			471 876
TOTAL		471 876			471 876
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche					
TOTAL					
TOTAL GENERAL		471 876			471 876
Dont inscrit au compte 203 du bilan					

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

	31/12/2019	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	15 245	FONDS COMMERCIAL DE LA SA COFIEF
TOTAL	15 245	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Charges à payer		537 710
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		17 472
<i>INTERETS COURUS NON ECHUS</i>	<i>918</i>	
<i>AGIOS COURUS</i>	<i>16 554</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		58 581
<i>FOURNISS. FACT. NON PARVENUES</i>	<i>58 581</i>	
Dettes fiscales et sociales		376 566
<i>PROVISION POUR CONGES A PAYER</i>	<i>218 804</i>	
<i>CHARGES SOC ET FISC/CONGES PAY</i>	<i>100 693</i>	
<i>ORG. SCX. CHARGES A PAYER</i>	<i>32 973</i>	
<i>ETAT - CHARGES A PAYER</i>	<i>24 096</i>	
Autres dettes		85 092
<i>CLIENTS - AVOIRS A EMETTRE</i>	<i>78 293</i>	
<i>CLTS-AVOIRS A ETABLIR EXO</i>	<i>6 799</i>	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Produits à recevoir		5 919 738
Autres créances clients		5 908 131
<i>CLIENTS - FACTURES A ETABLIR</i>	<i>3 106 474</i>	
<i>CLTS-FACT. A ETABLIR EXO</i>	<i>2 801 656</i>	
Autres créances		11 607
<i>ETAT PDT A RECEVOIR</i>	<i>11 607</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			100 951
Total		100 951	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			100 951

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			632 835
Travaux de maintenance		632 835	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			632 835

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des produits exceptionnels		29 128
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		29 128
<i>DÉGREVEMENT D'IMPOTS</i>	16 019	
<i>PROD EXCEPTIO. SUR OP. DE GEST</i>	10 747	
<i>POTS EXCEPT SOUMIS A TVA</i>	2 362	
Total des charges exceptionnelles		742
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		166
<i>MAJORATIONS DE RETARD</i>	166	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		576
<i>VNC DES IMMO. FINANCIERES</i>	576	
Résultat exceptionnel		28 386

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	195 500,00	6,2504	1 221 953,20
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	195 500,00	6,2504	1 221 953,20

--

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Intérêts non courus non échus sur emprunt	18 789	
Cautions sur marchés étrangers		10 000
Créances cédées en garanties MCNE	731 921	
	750 710	10 000
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Engagements de retraite	404 845	
	404 845	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	1 155 555	10 000
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

CODIX BULGARIE	100,00
CODIX TUNISIE	80,00
CODIX ESPAGNE	100,00
CODIX TUNISIE DEVELOPPEMENT	80,00
CODIX VIETNAM	100,00
CODIX LLC USA	50,00
CODIX MEXIQUE	80,00

2. Participations (10 à 50 %)

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros

		31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	1 221 953	1 221 953	1 221 953	1 221 953	1 221 953
	Nombre d'actions ordinaires	195 500	195 500	195 500	195 500	195 500
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	13 973 421	15 398 642	17 214 182	19 952 596	25 441 648
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	1 315 547	1 407 802	1 669 727	1 870 688	2 016 119
	Impôts sur les bénéfices	(61 451)	(26 166)	18 553	(66 852)	33 778
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	690 372	706 057	878 020	975 754	925 912
	Résultat distribué	300 000	300 000	300 000	300 000	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	7	7	8	10	10
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	4	4	4	5	5
	Dividende attribué	2	2	2	2	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	25	25	27	30	36
	Montant de la masse salariale	1 606 921	1 582 014	1 715 546	2 096 951	2 643 272
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	770 240	745 305	799 101	966 421	1 205 321

**ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.